38e ANNEE Nº 140 — 5 Centimes — JEUDI 29 DÉCEMBRE 1898

Journal du Lot

ANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

A propos d'un emprunt

Le goût des polémiques et le désir d'avoir une opinion qui ne soit pas l'opinion commune, entraîne souvent fort loin les plus judicieux esprits.

M. Urbain Gohier, à qui l'on ne peut méconnaître une éloquence entrainante et une âpreté dans la polémique qui en fait un adversaire redoutable, a eu l'autre jour un article malheureux sur l'emprunt de 200 millions que veut contracter l'Indo-Chine pour l'établissement de ses chemins de fer.

M. Urbain Gohier a vu dans cet emprunt une affaire. Tout de suite, il a subodoré autour du sac aux écus, des convoitises louches, des tripotages odieux, qui devaient faire filer le plus net de l'emprunt dans des poches qui n'avaient rien d'indo-chinoises.

Notre confrère a cité des précédents. On peut lui accorder que le tripotage n'est point dans notre société, aussi rare qu'on pourrait le souhaiter.

Toutefois, il est, en ces matières comme en toutes autres, un écueil qu'il faut éviter, c'est la généralisation hâtive.

Pourquoi l'emprunt que demande M. Doumer, couvrirait-il des manœuvres dolosives? Pourquoi, de prime abord, soupçonner la bonne foi de l'emprunteur, et ne pas lui faire crédit d'une certaine confiance ? M. Urbain Gohier serait, sans doute, fort embarrassé pour répondre par des faits précis, car il n'a que des présomptions. Mais ces présomptions ne sont pas légitimes et de plus elles ne sont pas conformes aux véritables intérêts du pays.

M. Gohier se plaint de ce que, après l'officier, on envoie dans nos colonies des capitalistes ? Comment veut-il donc qu'on s'y prenne pour mettre en valeur ces territoires si chèrement acquis ? Est ce en y envoyant des miséreux ? Le système a été appliqué et il a donné les plus déplorables résultats.

Non. L'emprunt indo-chinois qui se présente dans de bonnes conditions financières, est une chose utile, indispensable même. Les anglais quand ils ont pris un pays, avant même d'y construire une route, y établissent un chemin de fer. Nous, nous songeons au chemin de fer quand nous avons pourvu nos fonctionnaires. Mieux vaux tard que jamais. Pourtant, il ne faut pas pousser la plaisanterie trop loin et retarder indéfiniment le chemin de fer, unique moyen de permettre à la colonie de vivre de ses propres ressources et de décharger le budget de la mère patrie.

Puisque nous voulons des colonies, sachons au moins en tirer parti.

C. R.

L'affaire Dreyfus

La déposition de M. Dupuy

La déposition que M. Dupuy a faite à M. Lœw portait sur les trois points suivants :

1º Sur la façon dont il fut mis au courant par le général Mercier des actes de trahison imputés à l'ex-capitaine Dreyfus :

2º Sur les déclarations que lui fit le capitaine Lebrun-Renaud ;

3º Sur le dossier secret et la question des pièces communiquées.

Procès-verbal a été rédigé par le greffier de la chambre criminelle. M. Coutant, de la déposition de M. le président du Conseil, qui a été ensuite, après lecture, signée par M. Dupuy, et contresignée par le président Lœw et, aussitôt, communiquée à la chambre criminelle.

La Communication du Dossier secret

Le dossier secret sera communiqué à la Cour de cassation. Cette communication sera faite dans des conditions qui ont été jugées offrir les garanties dues à la sécurité de l'Etat et à la défense de l'accusé.

» Le capitaine Cuignet apportera chaque jour le dossier secret à la cour de cassation, et le remportera le soir au ministère de la guerre ; il se tiendra dans un local voisin de celui où siège la Cour pour lui donner, en cas de besoin, les renseignement qu'elle pourra avoir à lui demander. »

Plusieurs journaux ayant exprimé l'opinion que le gouvernement avait lieu de craindre des indiscrétions de la part de la famille Dreyfus à laquelle le dossier devra être communiqué par son avocat, Me Mornard, d'autant plus qu'aucune pénalité ne pourrait atteindre la famille Dreyfus au cas où elle violerait l'engagement qu'on lui demanderait, sans doute, de ne rien divulger, un des conseils de la famille Dreyfus a fait la déclaration suivante :

» La famille Dreyfus n'est pas astreinte, comme les magistrats de la Cour suprême et les avocats, au secret professionnel ; mais il est, cependant, inexact de dire qu'aucune pénalité ne l'atteindrait au cas où elle divulguerait le contenu des pièces du dossier secret.

« En effet, dans ce dernier cas, des poursuites pourraient être exercées contre elle en vertu de la loi de 1886 sur l'espionnage. »

La Démission de M. Lavisse

Nous avons annoncé que M. Ernest Lavisse avait adressé au ministre de la guerre sa démission de directeur de conférence à Saint-Cyr pour « garder sa liberté d'action » dans les affaires Dreyfus et Picquart. M. Ernest Lavisse, dans une lettre qu'il adresse de Nouvion-en-Thiérache (Aisne) au journal *le Temps*, précise les motifs qui l'ont poussé à cette décision.

Après avoir dit avec quels regrets il a quitté la direction des conférences de Saint-Cyr, M. Ernest Lavisse ajoute :

« Le jour où j'ai cru que la justice civile et la justice militaire allaient entrer en conflit avec l'autorisation du gouvernement, où j'ai pu craindre les conséquences terribles du choc, j'ai voulu me joindre à ceux qui s'efforcèrent de l'empêcher, dans l'intérêt de la justice et dans l'intérêt de l'armée, deux intérêts qu'il faudra bien trouver le moyen de concilier, sous peine de mort.

» Mais, fonctionnaire du ministère de la guerre, je ne me suis pas reconnu le droit de faire une manifestation quelconque sans commettre un acte d'indiscipline. C'est pourquoi j'ai prié le ministre de me relever de ma fonction. Le ministre a bien voulu entendre mes raisons Le général commandant l'Ecole, dont l'esprit élevé s'est intéressé à notre enseignement et dont les conseils m'ont été fort utiles, a compris aussi que j'obéissais à un devoir de conscience.

» Rien de plus simple comme vous le voyez, que cette démission ; rien de plus insignifiant non plus, car l'institution des conférences n'aura point à souffrir de mon départ, puisque mon successeur, trouvé tout de suite parmi mes collègues, est mon ami Albert Sorel.

» Laissez-moi dire encore que si le ministre et le général m'ont exprimé des regrets dont je m'honore, mes regrets, à moi, sont très vifs. Je n'oublierai jamais l'auditoire de Saint-Cyr. »

Le procès Henry

Le bruit court au Palais que c'est vers la fin de la semaine que Mme Henry lancera son assignation en Cour d'assises contre M. Joseph Reinach.

Le choix de la Cour d'assises ayant prévalu, c'est Me Emile de Saint-Auban qui est resté définitivement chargé de l'assignation. Mais, d'après la loi sur la presse, cette assignation doit être précédée d'une requête au président des assises, en vue d'obtenir l'indication d'un jour.

Toute la première quinzaine de janvier étant prise par un procès monstre, l'affaire de la bande de Neuilly, qui comporte l'examen d'une quantité de vols d'attaques nocturnes et même d'assassinats, et qui se terminera, vraisemblablement, par trois ou quatre condamnations à mort, il est peu probable que le procès Henry puisse venir avant un mois.

L'avoué de Mme Henry est Me Garcin.

Le Procès Trarieux

A la première chambre du tribunal civil, le substitut Sirven a donné ses conclusions dans le procès intenté par le sénateur Trarieux à Mme de Martel (Gyp) et à M. Flammarion, éditeur, à propos de la publication du *Journal d'un Grinchu*.

Il s'est prononcé pour le bien-fondé de la demande, en s'en remettant au tribunal du soin de fixer les réparations civiles dues

Le tribunal a remis son jugement à huitaine.

A la Cour de Cassation

M. Casimir-Périer, ancien président de la République, et M. Barthou, ancien ministre de l'intérieur, ont été entendus hier par la chambre criminelle de la Cour de cassation.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'école au régiment

La Libre Tribune d'une revue scolaire reproduit une lettre d'un instituteur-soldat qui montre par des détails pris sur le vif, combien sont lents les progrès de « l'école au régiment ».

Animé d'un beau zèle, ce jeune homme aurait voulu contribuer à l'instruction et à l'éducation morale de ses camarades en leur faisant des lectures, des causeries, des leçons diverses dans les cours du soir.

Que d'obstacles lui ont barré la route !

Il cite entre autres :

L'installation défectueuse, le manque de tables, de livres, de craie, d'encre etc.;

Le choix des heures du cours qui sont prises sur les loisir des maîtres et des élèves;

Le manque de sécurité pour les élèves. Un caporal quelconque les commet aux fonctions de balayeur, de décrotteur, de bûcheron, et si l'instituteur proteste : « Taisez-vous ou sinon.... »;

Le manque de compensations au labeur supplémentaire des maîtres;

Le manque de sanctions; personne n'a été puni dans la compagnie pour absence à l'école du soir.

Enfin la cause la plus profonde de cet échec c'est, à son avis, l'indifférence de la plupart des officiers et sous-officiers en cette matière.

Pour donner une impulsion vigoureuse et déterminée aux essais que l'on a tentés jusqu'ici à la caserne, en vue de compléter l'instruction des soldats, il y aurait, comme le dit l'instituteur-soldat L. E., à encourager les dévouements et les bonnes volontés, à établir un règlement formel et à en assurer l'exécution.

*
* *

L'exemple cité ici est sans doute isolé et nous avons des raisons de croire qu'il n'en est pas ainsi dans tous les régiments. Il suffit néanmoins que ce fait soit exact pour que l'état d'esprit qu'il dénote inspire de vives craintes et que nous souhaitions voir organiser partout, dans de bonnes conditions, les cours et leçons qui paraissent si mal donnés jusqu'ici dans le régiment en question.

Dans cet ordre d'idées, on peut dire qu'il y a beaucoup à faire et que les longues heures que passent les soldats inoccupés à la caserne peuvent recevoir un utile emploi, si l'on veut bien y tenir la main.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Convocation d'Electeurs

Sont convoqués pour le dimanche 22 janvier à l'effet d'élire un député : les électeurs de la troisième circonscription de Valenciennes, en remplacement de M. Sirot-Mallez, républicain, décédé, et les électeurs de la première circonscription de Pontivy (Morbihan), en remplacement de M. Langlais, républicain, dont l'élection a été annulée.

Commission du Budget

La commission du budget a entendu hier le ministre des finances. Celui-ci après avoir rappelé les combinaisons précédemment présentées à la commission pour équilibrer le budget, a fait connaître les ressources qui pourraient être tirées de la répression de la fraude en matière de contributions indirectes. Ces ressources peuvent être évaluées à 4 millions environ.

M. Peytral a ensuite indiqué à la commission les nouvelles évaluations du ministre des travaux publics pour les garanties à payer aux Compagnies de chemins de fer, pendant 1899. Ces évaluations sont en diminution de 2 millions 500,000 fr. sur les prévisions primitives du budget.

Dans ces conditions, l'équilibre peut être établi sans tenir compte des ressources exceptionnelles.

Le ministre a de nouveau insisté pour que tout ou partie de la somme provenant des mandats-poste périmés soit employé à l'amortissement, qui se trouverait ainsi augmenté d'une somme importante par rapport au budget de 1898.

Après le départ de M. Peytral, la commission a décidé d'accepter les propositions qui venaient de lui être soumises. Le budget se trouve ainsi équilibré avec un excédent de 500,000 fr.

La commission ne se réunira plus que le 5 janvier.

Le Voyage de M. Krantz

M. Krantz, ministre des travaux publics, accompagné de MM. Voguet, sous-chef de son cabinet, et Pinette de Rochemont, directeur de la navigation, est arrivé hier matin à St-Nazaire et a visité le soir la Loire jusqu'à Nantes, et s'est rendu aujourd'hui à La Rochelle, afin de se rendre compte de l'état du port de La Pallice.

Deux circulaires ministérielles

Le ministre de l'intérieur prépare une circulaire qui sera envoyée incessamment aux préfets pour leur fournir des indications

d'ordre politique sur l'attitude à prendre par eux dans les réceptions du 1er janvier.

Les allocutions que ces hauts fonctionnaires prononceront en cette circonstance devront s'inspirer de la pensée d'union républicaine qui a présidé à la formation du cabinet actuel.

De son côté le ministre de la guerre recommande aux autorités militaires la plus grande réserve dans leurs allocutions du 1er janvier, en insistant pour qu'elles s'abstiennent de faire aux évènements qui passionnent l'opinion publique des allusions trop directes.

Affaires étrangères

Le ministre des affaires étrangères a fait signer des décrets par lesquels M. Constans est nommé ambassadeur à Constantinople; M. Jusserand, sous-directeur des affaires politiques, est nommé ministre de France à Copenhague.

Députés en Tunisie

Les députés chargés de l'enquête sur l'élection Thomson ont visité samedi et dimanche Souk, Tunis et le Bardo.

Ils sont allés mardi à la Marsa rendre visite au bey. Ils ont été présentés par M. Grimalt, secrétaire à la résidence. De cordiales paroles de bienvenue ont été prononcées par le bey, qui s'est rappelé avoir vu M. Lanessan en 1896.

Les députés se sont rendus à la mer de Sidi-Bou-Saïd et Carthage, où un déjeuner leur a été offert par le gouvernement du protectorat. M. Chevillon a porté un toast à la Tunisie et à M. Millet dont il a vanté la sage administration.

Les députés sont restés hier et aujourd'hui à Tunis et Bizerte, d'où ils doivent s'embarquer pour la France. Ils ont beaucoup admiré les progrès de colonisation accomplis en Tunisie.

Au sujet de l'Algérie, ils applaudissent aux idées émises par M. Dupuy à la Chambre.

Pour Madagascar

L'Echo de Paris annonce que, sur une dépêche pressante du général Galliéni, deux compagnies complètes ont été prises dans les 1er et 2e régiments étrangers et envoyées d'urgence à Oran et à Marseille, d'où elles ont été transbordées dimanche du *Saint-Augustin* sur le *Yang-Tsé* qui est parti aussitôt pour la mer des Indes. Ce renfort de trois cent dix huit légionnaires formera le noyau de la colonne de pacification qui opèrera sur la côte ouest de Madagascar.

Cet envoi de troupes d'Afrique établit bien la volonté du général Galliéni de s'adresser successivement aux deux départements de la guerre et de la marine pour les renforts devenus nécessaires. L'infanterie de marine devant assurer avec un bataillon la garde de Diégo Suarez, les cadres seront envoyés de France au commencement de janvier.

Tirage au Sort

Le ministre de la guerre a décidé que, le 1er janvier tombant un dimanche, les tableaux de recensement ne seraient publiés dans chaque commune que les deuxième et troisième dimanches de janvier. L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort commenceront le lundi 23 janvier.

Afin d'éviter tout retard dans la production des dossiers justificatifs de dispense, les inscrits ayant des frères sous les drapeaux devront, sans se préoccuper de la différence d'âge existant entre eux et leurs frères, signaler leur situation de famille en se faisant inscrire sur les tableaux de recensement; ils seront, dès ce moment, invités à réunir les pièces prouvant leurs droits

Cadets de Gascogne

Le banquet des Cadets de Gascogne a eu lieu, avant-hier, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, président du comité des Cadets.

Un nouveau prix dans les lycées et collèges

Le palmarès des distributions de prix de nos lycées et collèges va être augmenté, cette année, d'un nouveau prix : le prix de « travail général ».

M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, vient d'en informer les proviseurs et principaux.

Le monument de Jean Macé

La commission de la Ligue française de l'enseignement, présidée par M. Cave, a examiné le projet du monument qui sera élevé à la mémoire de Jean Macé. Cette première esquisse de l'œuvre du statuaire Massoule ayant réuni les suffrages unanimes de la commission, la maquette va être étudiée plus à fond pour être soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le duel Régis-Le Pic

La rencontre entre MM. Max Régis et Le Pic a eu lieu mardi, à Levallois-Perret. Elle a nécessité trois reprises violentes.

A la deuxième reprise, M. Le Pic a reçu une blessure épidermique à la joue gauche et une seconde dans la région sous-claviculaire droite. M. Max Régis a reçu une blessure épidermique à la lèvre inférieure du côté gauche.

A la troisième reprise, M. Le Pic a reçu une blessure pénétrante d'un centimètre dans la région inférieure épigastrique.

Le timbre à 10 centimes

Les Anglais ont inauguré, pour la journée de Noël, le nouveau service postal avec le timbre de 10 centimes entre l'Angleterre et toutes ses colonies, sauf le Can et l'Australie.

De sorte que, de Londres à Hong-Kong, ou à Vancouver, ou à Sierra Leone, par exemple, il n'en coûtera désormais qu'un penny pour correspondre.

En Crète

Malgré l'arrivée du prince Georges, le tribunal international continuera à fonctionner, en appliquant le Code pénal militaire italien, jusqu'à la formation de tribunaux locaux, dont la constitution présente en ce moment de graves difficultés.

Petites nouvelles

La peste est en diminution sensible dans la province de Bombay et dans la ville de Bangalore Elle est stationnaire dans les provinces de Madras et du centre. Le fléau est, au contraire, dans toute son intensité dans les provinces de Mysore et de Haï-Derabad.

— D'après la *Stampa*, le roi Humbert et la reine Marguerite se rendront à Paris, en 1900, pour visiter l'Exposition universelle, en réponse à une invitation spéciale que leur adresserait le président de la République française.

CHRONIQUE LOCALE

Vacances

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot, les écoles primaires élémentaires et supérieures du département auront vacances le mardi 3 janvier et les classes du mardi seront reportées au jeudi 5 janvier.

Instruction primaire

Mlle Malbec, institutrice adjointe titulaire à Cremps, est nommée institutrice titulaire à Concorés, en remplacement de Mlle Péchayrand, nommée à Cremps.

Mlle Reynes, institutrice titulaire à Gléd ines (Sousceyrac), est nommée institutrice titulaire à Tour-de-Faure, en remplacement de Mme Roig, en congé illimité.

M. Bouyssou instituteur adjoint, titulaire à Luzech est délégué comme instituteur adjoint, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1898-99, à l'école primaire supérieure de Luzech (ordre des lettres) en remplacement de M. Amalric, nommé à Châlons-sur-Saône.

Les communes et les boissons hygiéniques

Le *Journal officiel* promulgue la loi suivante adoptée par les deux Chambres :

Art. 1 — Le délai imparti pour l'application de la loi du 29 décembre 1897, sera prorogé au 31 décembre 1899 pour les communes qui réclameront le bénéfice du sursis.

Le sursis sera autorisé par décret.

Art. 2 — Les communes qui auront réclamé le bénéfice de sursis, ne pourront percevoir en 1899, aucune des taxes de remplacement, alors même que ces taxes résulteraient de délibérations exécutoires d'après la législation générale de plein droit ou sous la seule réserve de l'approbation préfectorale.

Art. 3 — Le Président de la République est autorisé à approuver, par décrets rendus en Conseil d'Etat, la prorogation pour une période maxima d'un an, à partir du 1er janvier 1899, des surtaxes sur les vins, cidres, poirés et hydromels, qui expirent le 31 décembre 1898 et dont le maintient aura été voté par les conseils municipaux.

CAHORS

Réceptions officielles

A l'occasion du nouvel an, M. le préfet du Lot recevra le 1er janvier, à dix heures et demie du matin, à l'hôtel de la Préfecture, les autorités civiles et militaires.

M. le maire de Cahors recevra à l'hôtel de ville, à dix heures trois quarts du matin.

Elections Consulaires

Le scrutin de ballottage de dimanche dernier a donné le résultat suivant :

MM. Calmon, 212 voix ;
Galaup, 212 voix ;
Pagès, 208 voix.

Manufactures de l'Etat

M. Roques, entreposeur des Tabacs du Magasin de Cahors, vient d'être promu Inspecteur. — Nos félicitations.

Conférence

M. Lebret, le sympathique professeur de philosophie, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, a fait samedi dernier sa troisième causerie sur *l'Education intellectuelle et morale.*

Voici, en substance, ce qu'a dit l'éminent orateur :

Tout devoir individuel vient de la différence entre l'humanité idéale telle qu'elle apparaît à la conscience rationnelle et l'humanité réelle, contingente et sensible que nous sommes. « On ne s'oblige pas soi-même » a-t-on dit ; mais « l'humanité en soi » nous oblige, a droit sur nous et de ce droit surgit le Devoir.

De même que nous sommes tenus de respecter notre vie et notre santé, de même nous sommes tenus de respecter nos bons sentiments, notre Intelligence, notre Volonté libre.

Le respect ne serait pas complet qui se maintiendrait dans une sorte de moralité négative, abstentionniste Il faut développer, aviver nos pouvoirs intellectuels, nos sentiments généreux ; c'est un travail actif et persévérant que « de sculpter notre statue » comme disent les stoïciens.

Nous avons des devoirs envers notre sensibilité. Il ne s'agit pas tant de la sensibilité physique et des appétits qui demandent assez vivement satisfaction, que de la sensibilité supérieure — Il n'est pas juste de vouloir, comme Epictète, proscrire nos sentiments, les déraciner ; d'ailleurs la chose est impossible et peu souhaitable ; nous travaillerions ainsi à la diminution de nous-mêmes.

Si nous sommes tous pourvus de sentiments sympathiques, si nous avons tous l'amour de la vérité et de la beauté, il y a un développement possible et souhaitable, une éducation de ces sentiments.

Il faut les aviver, les biens orienter, les pénétrer d'intelligence ; on pourrait dire même qu'il y a un devoir général vis à vis de tous nos sentiments et de tous nos appétits : c'est de faire descendre en eux le plus d'intelligence possible.

Si dans cette culture sentimentale nous prenons un exemple, est-ce que l'amour du Beau n'est pas capable de culture, de raffinement ?

De très bonne heure on peut cultiver sur ce point les enfants par les images, les gravures, la visite dans les musées. Là ils pourront arriver à comprendre et par suite à aimer les œuvres des Maîtres. Après avoir tour à tour éprouvé le sentiment du sublime à la vue de l'Océan ou d'un orage, le sentiment du gracieux à la vue d'une femme ou d'une fleur, ils sentiront se développer en eux le sentiment esthétique, le plus beau de tous parce qu'il est peut-être le plus désintéressé. Ils comprendront peu à peu pourquoi l'on aime par dessus tous les autres les paysages de Courbet, de Breton ; c'est qu'ils sont, pour ainsi dire, plus vrais que nature.

Il faut en effet que le soleil peint à midi soit plus chaud que le vrai soleil : il faut que la source de la toile paraisse plus fraîche que celle qui jaillit dans le bois.

On peut développer l'amour du Beau chez l'enfant en l'apprenant à lire de bonne heure « dans le grand livre de la nature ». Il verra peu à peu que la nature n'est pas seulement occupée à des besognes utilitaires, à des imitations d'elle-même qui font la sécurité du savant; il comprendra qu'elle a aussi ses loisirs, ses jeux, on dirait presque, les besognes une fois accomplies, son sourire dans la lumière et son cri de joie dans les chants, dans les hymnes, dans tout ce qu'entend à travers la campagne l'oreille d'un poète.

Dans les réflexions faites il y a déjà une part de culture intellectuelle ; le développement du sentiment est lié à l'exercice de l'imagination. L'imagination se cultive par des perceptions multiples qui servent de matériaux, par la mémoire qui retient, révise. Il peut sembler singulier de proposer la culture de la perception externe; cependant on entend, on voit plus ou moins bien.

Au surplus si nous nous devons de percevoir finement, de nous souvenir avec promptitude et précision, d'imaginer originalement, nous nous devons surtout d'être raisonnables ; la raison est en effet la qualité distinctive de l'être humain.

Sans doute on a dit « que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » et que « personne n'a coutume d'en désirer plus qu'il n'en a », mais c'est là une maladresse. S'il y a un bon sens inné, une faculté native de bien juger, cette faculté se développe; en fait et en pratique les gens ne jugent pas tous aussi exactement les uns que les autres. C'est un devoir de bien juger, sans précipitation, ni prévention ; et ce n'est pas seulement un devoir de cultiver ce qu'on peut appeler ici la Raison pratique, mais aussi de cultiver la raison spéculative ; il ne faut pas seulement s'intéresser aux gens, aux choses qui nous entourent, mais aussi à la direction de l'univers ; et nous ne dirons pas, comme certains, qu'il faut s'intéresser aux spéculations philosophiques, aux hypothèses scientifiques en vue d'un gain ultérieur, mais simplement parce que c'est bien, simplement parce que c'est notre devoir. En agissant toujours ainsi ; en faisant le Bien sans arrière pensée de bénéfice, nous serons de ceux dont parlait Kant lorsqu'il disait : « Je lève mon chapeau devant le grand qui passe, mais mon esprit ne s'incline avec respect que devant l'humble bourgeois qui s'est fait le serviteur de la loi morale. »

Nous aurons, en même temps que notre sensibilité et notre intelligence, développé notre volonté ; il n'y a pas, en effet, de culture sentimentale ou mentale qui n'implique des efforts, de la persévérance, de l'initiative.

Nous aurons travaillé à l'achèvement de l'honnête homme que nous portons en nous; nous serons désormais plus aptes à accomplir nos devoirs envers les autres et à nous répandre dans le monde par des œuvres de dévoûment et de solidarité.

Albert DONELLI.

Cours d'adultes

Le patronage des jeunes filles (Ecole de la Place Thiers) et les cours d'adultes (Ecoles de la rue du Lycée et du Vieux-Palais) sont suspendus pendant la première semaine de janvier 1899.

Les Prévoyants de l'Avenir

Le 1er janvier 1899 étant un dimanche, les versements des Prévoyants de l'Avenir, qui devaient être effectués ce jour-là, seront renvoyés au dimanche suivant 8 janvier.

Au 7e

M. Vaginay, capitaine en non-activité, est affecté au 7e régiment.

Tirage au sort

L'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1898 dans le département du Lot demeure fixé comme il suit :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cazals : Le lundi, 23 janvier 1899, à 11 h. 1/2 du matin, à la mairie de Cazals.

Montcuq : Le mardi, 24 janvier 1899, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Montcuq.

Castelnau : Le mercredi, 25 janvier 1899, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Castelnau.

Lauzès : Le jeudi, 26 janvier 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Lauzès.

St-Géry : Le vendredi, 27 janvier 1899, à 3 h. du soir, à la mairie de St-Géry.

Luzech : Le samedi, 28 janvier 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Luzech.

Lalbenque : Le lundi, 30 janvier 1899, à 10 h. 1/2 du matin, à la mairie de Lalbenque.

Catus : Le mardi. 31 janvier 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Catus.

Limogne : Le mercredi, 1er février 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Limogne.

Puy-l'Evêque : Le jeudi, 2 février 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Puy-l'Evêque.

Cahors (Nord) : Le vendredi, 3 février 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Cahors.

Cahors (Sud) : Le vendredi, 3 février 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Bretenoux : Le mardi, 24 janvier 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Bretenoux.

St-Céré : Le mercredi, 25 janvier 1899, à 10 h. 1/2 du matin, à la mairie à St-Céré

Livernon : Le vendredi, 27 janvier 1899, à 1 h. du soir, à la mairie de Livernon.

Lacapelle-Marival : Le lundi, 30 janvier 1899, à 1 h. du soir, au prétoire de Lacapelle-Marival.

Latronquière : Le mardi, 31 janvier 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Latronquière.

Figeac (Est) : Le jeudi, 2 février 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Figeac.

Figeac (Ouest) : Le samedi, 4 février 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Figeac.

Cajarc : Le lundi, 6 février 1899, à 1 h. du soir, à la mairie de Cajarc.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Payrac : Le lundi, 23 janvier 1899, à 10 h. du matin, à l'école de garçons de Payrac.

Labastide-Murat : Le mardi, 24 janvier 1899, à 10 h. du matin, à la mairie de Labastide-Murat.

St-Germain : Le mardi, 24 janvier 1899, à 3 h. du soir, à la mairie de St-Germain.

Salviac : Le mercredi, 25 janvier 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Salviac.

Vayrac : Le jeudi, 26 janvier 1899, à 2 h. 1/2 du soir, à la salle d'asile de Vayrac.

Martel : Le vendredi, 27 janvier 1899, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Martel.

Gourdon : Le samedi, 28 janvier 1899, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Gourdon.

Souillac : Le mardi, 31 janvier 1899, à 2 h. du soir, à la mairie de Souillac.

Gramat : Le mercredi, 1er février 1899, à 2 h. 3/4 du soir, à la mairie de Gramat.

Incendie

La nuit dernière, vers une heure du matin, un violent incendie a éclaté dans le quartier des Hortes, rue P. Brunies.

L'immeuble incendié, appartenant à M Malbert François, dit Gaillouste, servait d'écurie-remise et renfermait en outre des pailles et fourrages, une grande quantité d'objets de mercerie que vendait sur la place du marché à Cahors et dans les foires des localités voisines, la femme Malbert.

On a pu heureusement circonscrire l'incendie et l'empêcher en partie de se propager aux immeubles voisins.

A 3 heures du matin le danger était définitivement conjuré, grâce au concours des nombreuses personnes accourues sur les lieux et à l'activité des sapeurs pompiers, de la gendarmerie et de la police.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

On ignore les causes du sinistre.

Une éclipse totale

Mardi, jour de la *pleine lune*, à 9 h. 57 m. du soir, la lune a pénétré dans le cône d'ombre projeté par la terre dans la direction opposée au soleil. Le ciel était très clair, et nous avons pu assister aux phénomènes suivants :

Le disque de la lune cessant d'être complètement éclairé a été de plus en plus fortement échancré, et à 11 h. 6 m. du soir, la lune était entièrement plongée dans l'obscurité. Au milieu de l'éclipse, 11 h. 51 m. la position de notre satellite dans le ciel n'était plus indiquée que par une teinte roussâtre que l'on a vu jusqu'à mercredi à 0 h. 36 m. du matin : une petite région lumineuse a augmenté alors peu à peu d'étendue et nous avons pu apercevoir le disque entier de notre satellite complètement éclairé à 1 h. 45 m. du matin.

En réalité, la lumière de la lune a commencé à diminuer le 27 à 8 h. 42 m. 8' du soir au moment de l'entrée de notre satellite dans la pénombre Elle n'a repris tout son éclat le 28 qu'à 3 h. du matin, à sa sortie de la pénombre.

La grandeur de l'éclipse est passée par son maximum le 27 à 11 51 m. 4' du soir, et avait pour valeur 1 383, le diamètre de la lune étant pris pour unité

Théâtre

Comme suite à l'information que nous avons déjà publiée, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. le Directeur de la troupe de Montauban — troupe dont tous nos confrères font l'éloge — donnera le 7 janvier, sur notre scène, une représentation de

MIREILLE

Le tableau du Val d'Enfer qui n'a jamais été joué à Cahors, sera rétabli par la Direction.

Cette excellente troupe donnera sur notre scène une représentation tous les samedis, sauf le 14 janvier prochain.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 29 décembre 1898

Naissances

Jean-Pierre-Victor, rue Darnis, 28.
Marie-André-René, à Cabazat.

Publications de Mariages

Trabouyé, Pierre-Alfred, commis des Ponts et Chaussées et Lacroutz Marguerite-Catherine-Amélie, modiste.

Mariages

Barthélemi Jean, cultivateur et Tulet Marie-Joséphine sans profession.
Rigal Jean-Baptiste-Gustave, répétiteur au Lycée Gambetta et Garrigues Jeanne, sans profession.

Décès

Juhel, Alexandrine, épouse d'Aubuisson, 73 ans, sans profession, rue Sainte-Claire.
Combarieu, Achille, élève maître à l'école normale, 19 ans, célibataire rue Saint-Pierre 12.
Girma Sainte-Croix-Pierre cultivateur, 58 ans, rue du Four Ste-Barbe, 17.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — M. Vayssières, directeur de notre cours complémentaire, vient d'obtenir au concours organisé par M. le ministre de l'agriculture, entre les instituteurs de France, un deuxième prix qui se compose d'une médaille d'argent et d'une prime de 200 francs.

Nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Le 1er janvier.* — A l'occasion du premier jour de l'An, nos deux sociétés musicales, l'harmonie les Artisans réunis et l'orphéon l'Union fraternelle, donneront une sérénade samedi 31 décembre à M. le sous-préfet. L'orphéon à huit heures du soir dans le vestibule, et la musique à neuf heures dans les jardins de la sous-préfecture.

BOUSSAC. — *Bureau de tabac dévalisé.* — Dans la nuit du 23 au 24, des voleurs inconnus se sont introduits dans le bureau de tabac de M. Vidal.

Pour parvenir à une ouverture donnant sur la route, ils ont pris une comporte appartenant au buraliste sur laquelle ils ont placé un râtelier hors d'usage appartenant à un voisin. Montés sur cet échafaudage improvisé, ils ont, avec un tronçon de vieille faux, forcé l'espagnolette du contrevent et coupé avec un diamant, sans doute, un carreau de la croisée.

Faisant ensuite céder le battant, ils ont pu pénétrer à l'intérieur.

Grande a dû être leur surprise, car, ils ont trouvé peu de chose à emporter. Le buraliste, ayant été volé à deux autres reprises, a le soin, chaque soir, de placer dans sa maison d'habitation le tabac et la recette de la journée. Ils n'ont pu s'approprier que deux rouleaux de monnaie de billon de 3 fr. chaque et un certain nombre de paquets de tabac de 50 centimes. Ils ont eu le temps de tout bouleverser jusqu'aux registres de la recette-buraliste.

La justice informe.

Par suite de la gelée, on n'a pu relever aucune empreinte de pas.

— Dans cette même nuit, probablement ces mêmes individus ayant trouvé sans doute que le premier butin n'était pas lourd, montèrent au chef-lieu de la commune de Camboulit avec la ferme intention de « faire un coup ». Ils s'introduisirent dans une grange appartenant à M. Selves, aubergiste et débitant de tabac ; de là ils pénétrèrent dans un galetas d'où, par une trappe, ils purent descendre dans le local servant à la vente du tabac. Une fois à l'intérieur, ils enfoncèrent le tiroir du comptoir dans lequel se trouvaient environ 80 francs sur lesquels ils s'approprièrent environ 60 francs. On suppose qu'ils durent être dérangés par un bruit quelconque pour négliger d'emporter la somme qui restait au fond du tiroir. M. Selves a été, une autre fois, victime d'un vol commis à peu près dans les mêmes circonstances.

Arrondissement de Gourdon

LÉOBARD. — On nous écrit :

A cause de la sécheresse tous nos ruisseaux sont à peu près à sec. Les riverains du Céou sont obligés de venir à la fontaine de Léobard, chercher l'eau. Depuis 1870 on n'avait pas manqué d'eau à ce point. Nos côteaux qui jadis donnaient un vin excellent sont actuellement couverts de ronces et de génièvres et voilà que l'eau aussi devient rare !... Je me hâte de dire pourtant que nous sommes résolus ici à lutter désespérément contre cette calamité. J'ajoute encore que l'eau de notre fontaine, très recherchée actuellement, est très salubre. Prise à jeun, à cette époque de l'année, elle rafraîchit .... C'est un purgatif rafraîchissant !...

Nous possédons même à Léobard au fond de la côte de Vitarelles une source minérale, qui fut découverte par un vieux curé de Léobard qui ne voulait boire que de cette eau. Ce digne prêtre vécut près de 90 ans. Il avait même l'habitude de dire que celui qui pourrait boire deux verres de cette eau par jour ne mourrait jamais ! Il est probable qu'il n'a pas suivi son propre conseil !...

L'ERMITE.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions de la bourse se sont encore totalement modifiées, hier on parlait de reports chers, aujourd'hui on dit qu'une puissante maison offre au marché tout l'argent nécessaire à un taux fort abordable. Peut-être demain en sera-t-il tout autrement.

En tous cas toute la cote est en hausse.

Notre 3 0/0 a passé de 101,80 à 101,92; le 3 1/2 0/0 ferme à 104,30 et l'amortissable à 101,30.

Le Crédit Foncier est demandé à 725 en hausse de 3 fr. Le Crédit Lyonnais a monté de 4 fr. à 865; le Comptoir National d'Escompte clôture à 587 et la Société Générale à 540.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est recherchée à 252,50.

Le Suez en hausse de 10 fr. finit à 3,585.

Parmi les Chemins français le Lyon a passé de 1892 à 1900; le Midi cote 1440 et l'Orléans 1812.

L'Italien clôture à 94,92 au lieu de 94.80; l'Extérieure a passé de 45,87 à 46,47; le Turc D cote 22,90 en hausse de 10 centimes; la Banque Ottomane est à 552 en hausse de 3 fr. Le Portugais vaut 24,70; le Russe 4 °/o Consolidé 102,25; le 3 0/0 1891, 94,80 et le 3 1/2 0/0 1894 100,50.

En Banque, les actions Novo-Pavlovka sont l'objet de demandes suivies à 149,50 et les obligations hypotécaires 5 0/0 à 148.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à *M. Vincent* 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas,, Pau Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (viâ Montauban Cahors-Limoges, ou viâ Figeac-Limoges).

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1re classe 163 fr. 50 — 2e classe, 122 fr. 50.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 42

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

II

Il défendit Edgar, affirma qu'il ne devait pas être coupable, qu'il le jugeait incapable de commettre un pareil crime.

Il allait se confondre en protestations, quand le procureur l'interrompit brusquement.

— Croyez-vous donc, vous aussi, que le crime a été commis par un ennemi, dans le but de perdre M. de Cordouan ?

Henri Soulac s'arrêta net... Son regard se voila... Il eut un vacillement des jambes qu'on ne remarqua pas dans la salle, mais qui le fit légèrement chanceler.

— Moi ? bégaya-t-il ; je ne crois rien, je ne sais rien.

L'accent de sa voix avait changé, était devenu rauque. Tout le monde le remarqua, mais personne plus qu'Edgar.

Le président reprit :

— Vous étiez l'intime de M. de Cordouan, vous l'avez dit.

— Oui, monsieur, je le répète !

— Lui connaissez-vous des ennemis, un ennemi capable de lui tendre un pareil piège, d'échafauder pour le perdre une si odieuse machination ?

Instinctivement Henri Soulac tendit ses mains autour de lui, dans le vide, comme pour y chercher un point d'appui.

Il s'écroulait.

Il répondit néanmoins :

— Non, monsieur !

Mais il sentait que ses forces l'abandonnaient. La sueur montait à son front en gouttelettes pressées, glacées.

Henri Soulac était à la torture.

Il se demandait quelles questions on allait lui poser. Le président causait avec les assesseurs, et le calme qui s'était fait dans la salle augmentait encore son malaise, sa souffrance.

Le magistrat se tourna enfin vers lui :

— C'est tout ce que vous savez ?

— Oui, monsieur, fit vivement le négociant.

— Allez vous asseoir.

Et Henri Soulac regagna sa place.

Il éprouvait la sensation qu'il aurait eue s'il avait quitté un plancher de tôle rougie contre un pavé glacé.

Il respirait, mais moins que jamais il n'aurait osé porter ses regards vers M. de Cordouan.

Celui-ci avait suivi avec une attention profonde, une attention que l'on conçoit, la déposition de son ancien ami.

Il avait noté son attitude gênée, son trouble, l'altération de sa voix et de son visage, surtout pendant les dernières questions posées par l'avocat général.

Le soupçon, déposé en lui depuis le jour même du crime, germait, grandissait, se développait.

Il commençait à croire tout...

Quel autre le haïssait assez pour imaginer une pareille trahison ?

Oui, mais comment le dire ? Comment formuler une accusation qui n'était chez lui qu'à l'état d'impression. Sur quelle base s'appuyer ? Son grand-père, le domestique de son grand-père, Ariane, tous ceux qui lui portaient intérêt, avaient depuis trois mois surveillé, épié le négociant du quai des Chartrons, et sans résultat. Rien de louche dans sa conduite. Rien qui pût prêter même à l'équivoque. Et s'il se trompait ? Si Henri Soulac, comme il l'avait dit à la barre, n'avait pas cessé d'être son ami, de le plaindre ?

En toute occasion, on lui avait dit, il le défendait... C'était si grave, si grave !

Et le malheureux jeune homme, déconcerté une fois encore, se laissa tomber la tête dans ses mains, plus irrésolu que jamais, plus inquiet sur son sort et plus loin qu'il ne l'avait encore été de la douce et pure vision d'Ariane.

D'autres témoins se succédaient à la barre.

Mais il n'y prêtait même pas attention.

Il n'écoutait même pas ce qu'ils disaient.

A quoi bon !

L'assistance semblait du reste, aussi détachée d'eux que lui. Les conversations particulières avaient repris partout, et à plusieurs reprises l'huissier avait dû faire entendre son éternel glapissement :

— Silence, messieurs, silence !

On sentait que tout était fini désormais.

On attendait avec impatience le réquisitoire, les plaidoiries, puis le dénoûment qui passionnait tout le monde, car il y avait autant de probabilités encore pour l'acquittement que pour la condamnation. La première partie de la déposition d'Edgar avait fait une impression profonde, qui n'était pas tout à fait dissipée encore. Il y avait bien des incrédules qui partageaient l'avis du ministère public et qui ne croyaient pas à l'histoire du placard, au mystérieux assassin soudoyé pour perdre l'accusé ; mais néanmoins l'attitude de ce dernier, sa physionomie sympathique lui avaient gagné bien des cœurs, attiré bien des adhésions. Et quand son avocat aurait parlé, dissipé les derniers doutes !

Ainsi pensait une grande partie de l'assistance, et cependant la scène la plus poignante, la plus émouvante peut-être de ce drame ne s'était pas jouée encore.

Le dernier témoin venait de regagner sa place, l'avocat général avait déposé sa toque sur son bureau, rejeté en arrière ses cheveux, secoué ses larges manches et se levait pour prendre la parole, quand un mouvement se produisit au fond de la salle.

(*A suivre.*)

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 37

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XI

LA CHAMBRE NUMÉRO 6

Oui, c'est cela, murmura-t-il. Il y a un moyen, Dieu m'inspire.

Par la chemin que Florence lui avait indiqué on pouvait sortir du logis et se jeter dans le village. Celui-ci n'était-il pas habité ? Ce cri : *Au feu !* ameuterait tous les voisins. Les fenêtres s'ouvriraient, on demanderait.

— Le feu !... Où ?...

— *Au Coq-en-Pâte...*

La foule se précipiterait vers l'auberge...

Gaston enjamba la fenêtre. S'accrocha au rebord de celle-ci, il se préparait à effectuer sa descente et son pied tâtait déjà le treillage qui devait l'aider dans cette opération, l'orsqu'un cri retentit dans le silence de la nuit, un cri désespéré, affreux, suprême. Le gentilhomme se rejeta dans la chambre, qu'il traversa d'un bond pour s'élancer dans le corridor. Florence n'y était plus...

Au bout de ce corridor, un mince filet de lumière filtrait sous une porte.

Un pistolet de chaque main, M. des Armoises se rua contre cette porte qu'il enfonça d'un coup de pied...

Derrière, il y avait une chambre, — le numéro 6, — à peu près pareille au numéro 1, avec une croisée donnant sur le jardin, un lit à baldaquin dont les rideaux étaient fermés et une armoire monumentale dont les volets, au large ouverts, laissaient apercevoir l'orifice d'un couloir qui trouait la muraille et s'enfonçait dans l'ombre ; c'était par cette issue secrète que l'on avait dû s'introduire.

Au milieu de la chambre, entre une chaise renversée et une table encore servie, le colporteur Anthime Jovard était étendu la face contre terre, son sang formait une mare sur le parquet. Le pauvre diable dormait, — la tête sur la nappe, — quand il avait été frappé entre les deux épaules, il s'était dressé sur le coup, avait battu l'air de ses deux bras et était tombé en poussant un cri, — Le cri que Gaston avait entendu.

Il venait d'expirer.

Les Arnould l'entouraient.

François et Sébastien, penché sur lui, étaient en train de le soulever, afin que Marianne pût déboucler plus facilement la ceinture de cuir, — la ceinture aux dix-huit cents francs, qu'il portait sous ses vêtements. Agnès Chassard les éclairait, une lampe au poing. Joseph essuyait la lame de son couteau après la serviette qui, un instant auparavant, s'étalait à la boutonnière de la victime...

Un calme extraordinaire présidait à cette scène de mort.

Tout le monde était tranquille auprès de ce cadavre. On causait paisiblement du travail accompli et de ce qu'il restait encore à faire, comme s'il se fut agi de la chose la plus simple. Le programme avait été réglé d'avance, point par point. Les gens qui étaient là n'avaient ni inquiétude ni hâte. Seule, la veuve Arnould maugréait entre ses dents :

— On n'a pas voulu m'écouter... C'était par le numéro 1 qu'il fallait entamer l'ouvrage... Si celui-ci en braillant, avait pourtant réveillé l'autre.

L'apparition du marquis donna raison à la vieille femme...

A la vue de Gaston, un rauquement sortit de chaque poitrine.

Sébastien François et Marianne se redressèrent. Les deux frères avaient dégaîné leurs couteaux. La grande fille brandissait une hachette – et une telle arme n'était point à dédaigner entre ses mains. Elle avait fait ses preuves. Joseph s'était abrité derrières ses frères. Un coquin plein de prudence cet aîné de la famille. Certes s'il eût trouvé Anthime Jovard debout, il eût laissé à ses cadets l'honneur d'engager la bataille.

M. des Armoises était de ceux qui, à l'heure décisive, jettent de côté toute émotion débilitante. Il n'était plus question pour lui de prêter assistance à autrui. Le colporteur n'avait plus besoin de défenseur. C'était sa propre existence qui devenait en jeu. Il s'agissait de se tirer de ce guêpier

Le frisson payé aux premières horreurs de la situation était loin. Le gentilhomme s'était adossé à la muraille, — droit et haut comme une âme sans peur. Sa voix vibra ferme et libre.

— Le premier qui avance est mort !

Il pointait ses deux pistolets sur la gorge de ses adversaires...

Un éclat de rire répondit à cette menace...

— Hardi, les enfants ! commanda la veuve.

Marianne, François et Sébastien s'élancèrent

Des Armoises fit feu de ses deux coups à la fois...

Mais personne ne tomba. Et la grande fille ricana dans la fumée :

As-tu fini, Bibi ? J'ai les balles dans ma poche !...

— Ah ! misérables ! gronda Gaston, en comprenant le stratagème qui lui enlevait toute chance de salut.

Les assaillants arrivaient sur lui...

Il saisit un de ses pistolets par le canon...

La lourde crosse fit sonner le crâne de Sébastien, qui roula — à moitié assommé — sur le plancher...

Par malheur, pour frapper, l'émigré avait fait un pas en avant.

Agnès Chassard se glissa entre lui et le mur : elle avait ramassé, dans un coin, un marteau dont elle se servait d'habitude pour achever la besogne mise en train par ses fils...

Le reste fut rapide comme l'éclair. L'hôtesse leva le bras. Le marteau s'abattit sur la tête du gentilhomme. (*A suivre.*)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 décembre.

Vsse Nacla : Chronique. — M. Sellos : Noël des pauvres. — Victor Cherbuliez : Jacquine Vanesse (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite duchesse (suite). — Vsse Nacla : L'enfant (suite).

Aujourd'hui paraît chez tous les Libraires et Marchands de Journaux le 1er *n° gratuit* de **VIOLETTE-REVUE,** Journal Illustré de la Famille 48 pages de texte illustré. Articles Littéraires et Scientifiques, signés : F. Coppée, H. de Bornier, J Lemaître, André Theuriet, A. Dumas, Allard Derogy, Cayeux et Le Clerc, Voisin, A. Badinier, V. Gaillard, etc.

Modes — Photographie — Horticulture — Recettes Culinaires, etc

F. Dubois, Dir, 130, Boulevard St-Germain, Paris.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1361e livraison (31 décembre 1898).

Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël. — Les cartes de visite, par H. Norval. — Jeux de chiffres, par Pythagore. — Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. — Les almanachs, par Louis Barron.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 53 (31 décembre 1898).

1° Aux îles Açores, par M. Pierre d'Espagnat.

2° A travers le monde : Notes sur la vie birmane, par Paula Karsten.

3° L'Expansion coloniale : Les travaux publics en Egypte. — Le chemin de fer de l'Afrique Orientale Anglaise.

4° Civilisations et religions : Les Bethmalais. Leur origine supposée ; Leurs coutumes.

5° A travers le monde : Le Venezuela et l'Atlas Stieler.

6° La lutte économique : La consommation du thé.

7° Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs-collectionneurs ; la récolte des insectes en hiver par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 20e année. — Sommaire du n° 5. — 29 décembre 1898.

Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — La colombe de Saint-Nicolas (H.-Camille Savant). — Les aventures de Monsieur Beau-Crété (L. Ginet). — La Troupe à Don Galaoor (E. Dupuis). — Le livre d'Etrennes (Babylas). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par P. de Sémant, L. Laint, Ed. Gros, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. Sommaire du numéro 2179 du 31 décembre 1898.

GRAVURES : Portrait (Nécrologie) : Georges Rodenbach, d'après un tableau de L.-L. Dhurmer.

Afrique : Le chemin de fer de Djibouti : Carte du bassin du Haut-Nil. — Gare de Djibouti. — La pompe à eau. — Jalonnage par les ingénieurs. — Viaduc de Chébélé. — Indigènes employés à la construction de la voie.

Théâtre Illustré : Châtelet : La poudre de Perlinpinpin.

Turquie : Galataria : Inauguration par le grand duc Nicolas, du monument de San Stéfano, à la mémoire des soldats russes, morts en 1877-1878.

Beaux-Arts : Sus aux pièces ! « Campagne d'Autriche (1809) », tableau de M. Alph. Lalauze.

Chemins de fer : La nouvelle locomotive électrique de la Compagnie du P.-L.-M.

Départements : Lourdes : Coustruction du funiculaire. — Pylone portant les poulies et les câbles.

Automobilisme : Le Salon du cycle — Types divers de véhicules, etc.

Russie : Le domaine du comte Tolstoï, à Yassnaïa Poliana : Tolstoï patinant dans son jardin de Moscou. Tolstoï et ses filles, jonant au lawn-tennis, à Yassnaïa Poliana. — La grande allée du domaine. — Tolstoï dans son parc. — Tolstoï et sa sœur religieuse. — Tolstoï, sa femme et sa belle-sœur.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Chronique des Beaux-Arts, par O. Merson. — Chez le comte Léon Tolstoï, par Quercus. — De Djibouti à Harrar, par Montarlot. — La nouvelle locomotive électrique du P.-L.-M., par Ed. Bonnaffé. — Le funiculaire de Lourdes, par O J. — Le Salon du cycle, par Wimille, etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rebus, Récréations, Bibliographie, Sport, etc.

Nouvelle illustrée : Ayské, par Mme M. Markovitch, illustrations de M. Vanzange.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville. rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Gremain, Paris). — Sommaire du n° 1336, du 31 décembre 1898.

Le chauffage au goudron, par Pierre de Mériel. — Le captage des sources thermales chez les anciens, par L. de Launay. — Une exposition à Boston, par E. S. E. — Les plantes myrmécophiles, par Henri Coupin. — Le miel et ses applications, par Ch. Comte. — Le Salon du cycle et de l'automobile, par E. H. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 décembre 1898, par Ch. de Villedeuil. — Le mutoscope, cinématographe automatique, par G. Mareschal.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les nouvelles constructions de Paris (V. Amilhau). — Le voyage dans la lune (Max de Nansouty). — Une foire bizarre (Daniel Bellet). — Une locomotive minuscule (Emile Dieudonné). — Des signaux acoustiques marins et de leur réglementation (Raffat de Bailhac). — Une plante fontaine (Henry Chastrey). — Les antiseptiques et la conservation des aliments (Joseph Girard). — Le fumier des volailles (P. Crépy). — Revision du temps et météorologie (Albert Vacquiers). — La machine à composer « Cox » (G. Parrot). — Revue des Inventions : Nouveau mode d'éclairage. — Nettoyayge des épreuves au gélatino-bromure d'argent. — Procédé rapide d'inversion des clichés. — Cuvette verticale pour développement lent. — Chronique, — Revue des Journaux. — Cyclisme et Automobilisme : Le Salon industriel de 1898. — Un automobilodrome. — La bicyclette à l'Académie. — L'avenir de l'industrie automobile. — L'automobile théorique et pratique. — Petite poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguie, des échatillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vue. de Cahors et des environs.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GÉLIS

Contre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. — Flacon n° 2 : **3** fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

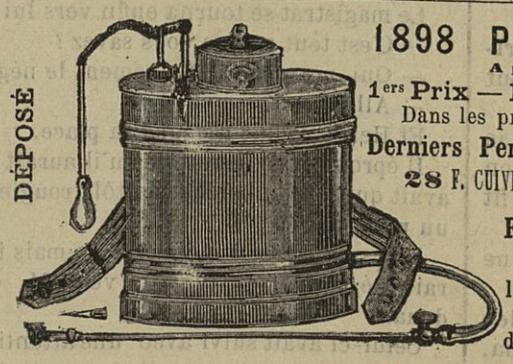

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **30** et **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.